

En commission générale du travail

CONVENTION COLLECTIVE

HOPITAL GENERAL DE QUEBEC

(EMPLOYEUR)

200, boulevard Laurier, Québec, Q1K 2Y1

(ADRESSE)

Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec

(ASSOCIATION SYNDICALE)

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL  
INTERVENUE ENTRE

le Syndicat des employés de l'Hôpital général de Québec, affilié à l'Ordre national de Québec, le 15 mars 1982, entre le Comité patronal de l'Hôpital général de Québec (CPHG) et le Comité des employés professionnels de la santé (COPS) constituant la convention collective régissant les conditions de travail des employés de l'Hôpital général de Québec.

Le présent document a été établi en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Le présent document est régi par cette convention collective.

HOPITAL GENERAL DE QUEBEC

NOM DE L'ETABLISSEMENT

POUR L'EMPLOYEUR

*[Signature]*  
*[Signature]*

**REÇU**  
MAR 11 1982  
GESTION DES DOCUMENTS ET MICROFILM  
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
MAIN-D'OEUVRE - QUÉBEC

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT

PAR MESSAGEUR

'81 MAR 22 15 37

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE Hôpital Général de Québec

(EMPLOYEUR)

260, boulevard Langelier, Québec, G1K 5N1

(ADRESSE)

ET Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec

(ASSOCIATION ACCREDITEE)


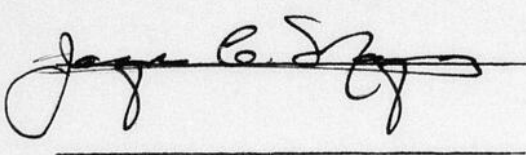
L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 7 juin 1979.

Numéro du dossier d'accréditation Q-1581-22-12-17 & 23

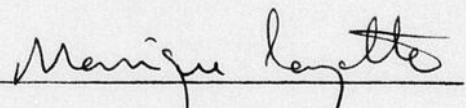
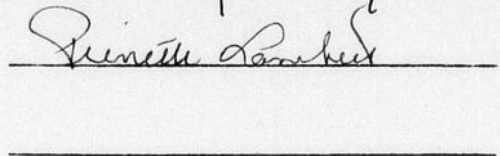
Le nombre de salariés régis par cette convention est de 03

Les parties ont signé le présent document le 14 mai 1981

POUR L'EMPLOYEUR

POUR L'ASSOCIATION

En foi de quoi, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs  
représentants autorisés ce 14 mai 1981 à Québec

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES  
PHYSIOTHERAPEUTES DU QUEBEC

NOM DU SYNDICAT LOCAL

HOPITAL GENERAL DE QUEBEC

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Monique Lefebvre

Stéphanie Lambert

Charles Hébert

Jay G. Hays